



POUR UNE PLUS GRANDE RECONNAISSANCE ET UN MEILLEUR SOUTIEN DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Présenté au ministre des Finances du gouvernement du Québec, monsieur
Éric Girard, dans le cadre des consultations prébudgétaires

Le 12 février 2021

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
1305, RUE DU BLIZZARD, BUREAU 106, QUEBEC, QC G2K 0A1
WWW.RQDS.ORG



1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chantal Lalonde, présidente

Directrice générale de la Table des partenaires de développement social de Lanaudière

Mélanie Bergeron, vice-présidente

Coordonnatrice du Comité régional en développement social du Centre-du-Québec

Stéphanie Milot, secrétaire

Conseillère en développement social au Consortium en développement social de la Mauricie

Dominique Simard, trésorière

Présidente du Réseau Jamésien de développement social

Fimba Tankoano, administrateur

Directeur de Concertation Horizon, Montérégie Ouest

France Fradette, administratrice

Co-fondatrice du RQDS et personne ressource cooptée

Monique Côté

Directrice générale du RQDS

ET LES MEMBRES DU RQDS

2 TABLE DES MATIÈRES

1	MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
2	TABLE DES MATIÈRES	3
3	INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	4
4	RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	5
4.1	BESOINS FINANCIERS	5
5	INTRODUCTION	6
6	PRÉSENTATION DU RQDS	8
6.1	Sa mission	8
6.2	Son origine	8
6.3	Ses membres	8
6.4	L'intersectorialité des démarches de développement social	9
6.5	Les membres du RQDS regroupent...	9
7	CE QU'EST LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	10
7.1	DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	10
7.2	PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	10
8	RECOMMANDATIONS EN REGARD AUX CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES	13
8.1	LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	13
8.2	LE MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES	14
9	CONCLUSION	15
	ANNEXE 1- LISTE DES MEMBRES DU RQDS	17

3 INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



En 2010, le RQDS a été reconnu comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement québécois en matière de développement social, en vertu de la politique gouvernementale *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Dans ce cadre, le RQDS assume deux rôles auprès du ministre responsable de cette politique et auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), lequel coordonne la mise en œuvre de la politique. Ainsi, le RQDS a à la fois une fonction de conseil et un rôle de représentation de ses membres, dans une perspective tant opérationnelle que politique.

Bien que le RQDS reconnaisse l'extraordinaire travail des organismes communautaires et qu'ils méritent d'être soutenus à la hauteur de leur travail comme en font référence le RQACA et le CRDSL, nous croyons qu'il faut aussi soutenir la mobilisation, la concertation et le soutien au développement des capacités des milieux à travailler ensemble. C'est là que le RQDS et ses membres, les démarches régionales en DS, entrent en scène. Par ailleurs, le RQDS, pour qui l'action communautaire constitue l'un des leviers du développement social, est lui-même interpellé en tant qu'acteur au sens large de l'action communautaire.

4 RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : Le RQDS est d'avis que le Ministre des finances s'assure que les personnes aient un revenu suffisant pour participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique, que l'accès aux programmes sociaux dédiés aux personnes en situation de pauvreté, de vulnérabilité ou ayant des besoins particuliers soit facilité et majoré et que des investissements majeurs soient injectés dans le logement social et communautaire. Tout en soutenant l'économie, ces investissements permettent aux personnes de développer leur potentiel et de contribuer à la vie collective.

Recommandation 2 : Le RQDS est d'avis qu'il est nécessaire de soutenir la concertation intersectorielle en développement social aux plans local (quartier ou municipal), territorial (MRC) et régional (région administrative), lesquelles permettent plus facilement de mettre à contribution les différents leviers et les expertises de chacun en réponse aux besoins du milieu en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Recommandation 3 : Le RQDS est d'avis qu'il est nécessaire de soutenir financièrement la coordination des concertations intersectorielles en développement social aux plans local (quartier ou municipal), territorial (MRC) et régional (région administrative), lesquelles permettent la mobilisation, l'analyse et la veille sur les enjeux sociaux, le soutien au développement d'initiatives, la réduction des inégalités sociales et la cohésion entre les différentes actions menées par tous les acteurs du développement social.

Recommandation 4 : Le RQDS est d'avis que le gouvernement devrait optimiser le développement de la recherche d'outils d'évaluation et de promotion en développement social. Ceci dans le but de se doter d'un cadre logique et commun qui favoriserait pour tous (intervenants, élus, bailleurs de fonds, etc.) une lecture comparative des résultats ou des retombées à la fois des processus et des actions. Ces outils faciliteraient la promotion valorisante du développement social intégré.

4.1 BESOINS FINANCIERS

FINANCEMENT DE BASE ANNUEL DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT

Montant actuel versé par le MTESS	Budget annuel demandé au MTESS	Total par année
19 démarches régionales de développement social : 0 \$	150 000 \$ / démarche	2 850 000 \$
RQDS : 136 000 \$	Hausse de 126 000 \$	262 000 \$
Soutien aux processus et suivis des projets à l'échelle territoriale (regroupements locaux de développement social)	25 000\$ x 100 MRC	2 500 000 \$
Total annuel		5 612 000 \$

5 INTRODUCTION

Suite d'une lettre ouverte au Premier Ministre

Au début de la crise sanitaire, le 14 mai 2020, le Réseau québécois de développement social faisait parvenir au Premier Ministre M. François Legault, cette lettre ouverte intitulée :

« La mobilisation et la concertation en développement social à travers le Québec, des outils essentiels pour une relance réussie sur les plans social, économique et environnemental. ».

« Le Réseau québécois de développement social (RQDS) tient à vous féliciter, ainsi que votre équipe, pour une gestion de crise remarquable. Notre gouvernement fait face à une situation extrêmement complexe pour laquelle il n'existe aucun mode d'emploi. Votre leadership, votre pragmatisme et votre dynamisme en cette crise sanitaire hors du commun font preuve d'un grand décideur ayant à cœur la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois.

[...]

Au-delà de la noirceur qui sévit, nous constatons une lumière qui s'appelle **Solidarité**. Nous nous réjouissons de la multitude d'initiatives collectives qui émergent dans les communautés locales et régionales pour soutenir la population et répondre aux besoins des plus précaires.

La presse publiait le 26 avril dernier un texte de madame Nassera Touatiⁱ, directrice scientifique de l'équipe de recherche sur la gouvernance et l'articulation des réseaux de solidarité (ENAP). Cette chercheuse qualifie la crise que nous vivons actuellement, non pas uniquement de sanitaire et d'économique, mais aussi comme une crise sociale. À l'instar de Mme Touati, nous croyons que **« la collaboration entre [tous les] acteurs concernés est un ingrédient essentiel à la réponse aux besoins complexes des populations vulnérables »**. À notre avis, **le plan de relance du Québec doit inclure le social, un vecteur important pour le développement des communautés. Il est plus que jamais nécessaire de mettre en place des incitatifs qui invitent au renforcement du travail ensemble, à sortir du travail en silos et à repenser la place du social au sein de notre économie.**

Quand nous jetons un regard sur ce qui se passe actuellement sur les territoires au Québec, un consensus émerge : **là où existe une concertation intersectorielle en développement social, bien organisée et ancrée sur son territoire, les cellules de crise et les actions se sont mises en place rapidement et efficacement**. Ces régions font preuve de résilience. Elles misent sur de nouvelles formes de gouvernance, renforcent les collaborations entre les secteurs, posent des actions innovantes; bref, ces régions mettent à contribution les savoir et savoir-faire collectifs.

Depuis plus de 20 ans, des démarches régionales et territoriales de développement social.-. qui regroupent des représentants des secteurs public, institutionnel, communautaire, municipal, privé, philanthropique et des citoyens - ont développé une expertise et des pratiques de collaboration pour répondre aux besoins spécifiques à chaque territoire. Toujours selon Mme Touati, **« les réseaux locaux d'action collective devront donc faire partie de la solution »**. Il devient, selon nous, primordial de reconnaître et de supporter encore davantage ces concertations intersectorielles. Il y a là non seulement un souci de pertinence, mais aussi et surtout, une réelle recherche d'efficacité.

Nous espérons, monsieur le Premier ministre, que cette lettre servira à vous faire connaître davantage le réseau des concertations intersectorielles de développement social (RQDS). À titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement social, nous réitérons notre volonté de collaborer avec notre gouvernement pour

qu'il se dote d'orientations claires en matière de développement social. Nous aspirons à faire partie des réflexions de votre équipe pour le plan de relance à venir et souhaitons que vous acceptiez notre collaboration pour un Québec innovant en matière de développement social. Vous en conviendrez, c'est une coresponsabilité collective.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Chantal Lalonde
Présidente



Monique Côté
Directrice générale

¹ Référence : https://plus.lapresse.ca/screens/dd774dc8-adc8-4589-a0c2-84a9675e509a_7C_0.html

Dans ce contexte de consultations prébudgétaires, la collaboration de notre réseau avec le gouvernement est plus que jamais indéniable. Pour le RQDS, il est essentiel de contribuer à la relance économique en misant sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires pour la réalisation d'initiatives structurantes, reliées aux grands enjeux du développement social que sont la sécurité alimentaire, la mobilité durable et le transport collectif, l'habitation, la lutte contre la pauvreté, l'éducation, la santé, la participation citoyenne, etc. Un soutien à la concertation intersectorielle permet d'avoir une vue d'ensemble, d'unir les forces et compétences de chacun des acteurs et de mieux structurer les milieux pour les développer.

Rappelons-nous qu'avant la fermeture des CRÉ, il y avait des ententes spécifiques régionales qui soutenaient les démarches de développement social au palier régional. Ce soutien financier permettait aux démarches régionales d'avoir une ou deux ressources dédiées à mobiliser, à concerter les acteurs territoriaux autour d'enjeux propres à leur territoire et autour d'enjeux transversaux comme le logement, le transport collectif, la sécurité alimentaire, la réussite éducative et bien d'autres. Depuis 2014, les démarches en développement social ont perdu ce soutien indispensable et depuis, le soutien financier est à géométrie variable ce qui rend difficile la capacité de concerter et mobiliser les acteurs sociaux. Il faudrait regarder comment donner à nouveau cette capacité à ces instances de poursuivre leur travail.

Le gouvernement a compris l'importance de la concertation dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie en parlant de mobilisation et de la concertation pour lutter contre la pauvreté en créant des Alliances dans le cadre du PAGIEPS et en soutenant les Tables régionales sur les saines habitudes de vie dans le cadre du PGPS, mais ces financements sont ponctuels ou sectoriels. Le développement d'une vision globale du développement social exige de travailler en intersectorialité (provenance des acteurs) mais sur plusieurs facteurs à la fois, interdépendants les uns des autres. Cette façon de faire vise la cohésion sociale et la cohérence des interventions. C'est ce que font les démarches de développement social.

Le gouvernement a compris qu'en nommant les MRC gouvernement de proximité, il leur reconnaissait des compétences de développement de leur milieu mais il leur donnait aussi des responsabilités pour prendre soin de leurs populations. Les MRC se retrouvent donc avec une responsabilité en développement social mais ont-elles l'expertise pour le faire. Encore là, les démarches de développement sociales sont utiles pour le soutien qu'elles apportent aux MRC dans la mobilisation de leur milieu.

6 PRÉSENTATION DU RQDS

6.1 Sa mission

Le Réseau québécois de développement social (RQDS) a une mission de communauté de pratique en développement social, en soutenant ses membres, les démarches intersectorielles (régionales et quelques-unes territoriales) de développement social, qui interviennent pour améliorer les conditions de vie individuelles et collectives des citoyens. Le RQDS mène également des actions visant à promouvoir le développement social aux plans local, régional et national.

Les intérêts communs de ses membres sont la progression des démarches de développement social et l'amélioration des pratiques. Cela se traduit notamment par le partage d'informations, d'outils et de connaissances, par la mise en commun d'expériences et de pratiques, par le réseautage et la coopération entre les territoires, par la participation à des formations, par l'ouverture à l'innovation et par le développement d'une intelligence critique collective.

6.2 Son origine

Le RQDS a été fondé en 2005 sous l'impulsion de certains représentants de démarches régionales en développement social. La majorité de ces démarches régionales ont été mises en place à la suite de la tenue des Forums locaux et régionaux et du Forum national sur le développement social en 1997-1998 forums commandés par le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'époque et dont la réalisation du mandat avait été déléguée au Conseil de la Santé et du Bien-être. Ensemble, elles ont formé un réseau sous la forme d'une communauté de pratique, dont l'intérêt commun des membres est l'amélioration de leurs pratiques en matière de développement social.

6.3 Ses membres

Le membership du RQDS compte en 2019, 16 démarches régionales et deux démarches territoriales de développement social. Une démarche de développement social est un regroupement d'organisations d'une région ou d'un territoire qui se réunit sur une base intersectorielle et qui se concerte dans le but d'améliorer ou de faire progresser les interventions régionales et territoriales en réponse aux besoins formulés sur le territoire (ex. : réseautage, concertation, formation, soutien financier, recherches, développement d'indicateurs, développement de projets ou de pratiques, etc.).

On nomme une démarche de développement social le fait qu'un ensemble d'organisations de plusieurs secteurs d'activités d'une région ou d'un territoire se regroupe sur une base intersectorielle, se mobilise ou se concerte dans le but d'améliorer ou de faire progresser les interventions régionales et territoriales en réponse aux besoins formulés.

Ces démarches agissent au paliers régional et local en incitant les acteurs autant régionaux que locaux de différents secteurs à travailler ensemble pour faire progresser les interventions en réponse aux besoins formulés localement, dans des territoires de MRC ou encore au niveau régional. Ces démarches régionales en développement social sont des lieux où des actions visant, entre autres, la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités sociales, l'inclusion, la participation citoyenne, la sécurité alimentaire, le logement social et le transport collectif se retrouvent parmi les priorités des

interventions. Ce mandat s'exprime à travers différentes activités pour soutenir les organisations locales, territoriales et régionales qui sur le terrain, mènent des actions de développement social.

6.4 L'intersectorialité des démarches de développement social

L'action intersectorielle génère des actions qui contribuent à l'amélioration de la santé des populations. Elle s'appuie sur une diversité d'acteurs et d'actrices sociaux. Il s'agit d'une approche qui permet à chaque acteur et actrice de sortir de son champ traditionnel pour concourir à la réalisation d'objectifs communs. L'intersectorialité vise par l'action concertée, à apporter une valeur ajoutée aux actions sectorielles, sans dédoubler ces dernières, notamment par la collaboration autour de cibles et d'actions convenues entre partenaires. Elle doit nécessairement reconnaître et respecter la mission et les expertises de chacun. L'intersectorialité s'exprime à travers leur composition. On peut y retrouver les partenaires suivants :

▪ Des acteurs institutionnels :

Cégep, Centre intégré universitaire (et non-universitaire) de santé et de services sociaux (CISSS et CIUSSS), Centre local d'emploi (CLE), Centre de services scolaires, Conseil régional des partenaires du marché du travail, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), ministère de la Famille (MFA), ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), Société d'habitation du Québec (SHQ), Université, Unité régionale de loisir et de sports, etc.

▪ Des acteurs communautaires:

Carrefour Jeunesse Emploi (CJE), Centre d'action bénévole (CAB), Centre local de développement (CLD), Corporations de développement communautaire (CDC), Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), Moisson, Société d'aide au développement des collectivités (SADC), organismes sectoriels : mouvement des femmes, aînés, immigrants, économie sociale, petite enfance, jeunes, réussite éducative, habitation, personnes handicapées, itinérance, pauvreté, santé mentale, culture, autochtones, environnement, transport, etc.

▪ Des élus municipaux : Municipalités régionales de comté (MRC), villes

▪ Des fondations privées et philanthropiques

6.5 Les membres du RQDS regroupent...

59 Acteurs municipaux

58 Partenaires institutionnels

134 Tables locales ou territoriales

214 Partenaires régionaux

7 CE QU'EST LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

7.1 DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Très souvent on comprend le développement social comme une finalité, soit de permettre à chaque individu de développer pleinement ses capacités et de participer activement à la vie sociale. Or, si la finalité est bien au cœur même du concept, il demeure que le développement social est également un processus. En effet, il repose essentiellement sur le renforcement du potentiel des personnes et des communautés, sur l'apprentissage de la mobilisation et de la concertation, de la solidarité et de l'intersectorialité, de même que sur l'innovation dans les processus par lesquels des organisations de diverses natures et de différents paliers d'intervention en arrivent à s'entendre sur des actions à mener de façon concertée.

Définition du développement social

Le développement social est l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion sociale et le renforcement des potentiels individuels et collectifs découlant de la participation active et intersectorielle d'acteurs communautaires, municipaux, institutionnels et étatiques ainsi que de l'engagement citoyen.

7.2 PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Certains principes guident l'élaboration des actions en développement social, tant celles visant les individus que celles visant les communautés locales.

En lien avec les individus, les actions en développement social doivent :

Viser l'épanouissement des personnes

La finalité même du développement social est de permettre aux citoyens de se développer pleinement et de pouvoir participer activement à la vie sociale.

Viser l'équité et la justice sociale

Le développement social implique le respect des droits fondamentaux des personnes. En ce sens, les différentes politiques sociales doivent s'inscrire dans une perspective de respect des droits et non dans une perspective caritative ou « assistancielle ». Ces politiques doivent non seulement protéger les personnes contre les conséquences de la maladie, de la pauvreté, de l'analphabétisme et des diverses formes d'exclusion sociale, elles doivent également agir sur les causes de ces problèmes. De même, ces politiques, dans une perspective préventive, doivent assurer à chaque citoyen qu'il sera traité justement et qu'il recevra l'aide appropriée pour se faire une place au sein de la société.

Par ailleurs, toujours dans une perspective de respect des droits des personnes, si les actions de développement social peuvent venir en aide aux personnes se retrouvant dans des situations difficiles, elles doivent aussi s'assurer de préserver le niveau de vie que les autres citoyens ont atteint par leur travail et leur participation sociale.

Miser sur la capacité des personnes d'agir sur les situations qui les concernent et fournir aux individus et aux groupes de citoyens le soutien nécessaire pour qu'ils puissent mener leurs actions

On doit tendre à favoriser l'exercice de la citoyenneté et la participation sociale, ce qui implique de fournir aux citoyens des lieux et des occasions où participer et s'impliquer socialement.

En lien avec les communautés locales, les actions de développement social doivent :

Respecter les dynamiques présentes dans les communautés et reconnaître ce qui s'y fait déjà dans les communautés

Les actions de développement social doivent pouvoir prendre en compte et s'adapter aux valeurs et aux caractéristiques culturelles des communautés. Elles doivent aussi se situer en réponse à un besoin exprimé par le milieu et considéré comme important par les citoyens et les organisations. Ces actions doivent pouvoir s'insérer dans les communautés et trouver les moyens de s'arrimer harmonieusement à ce qui se fait déjà. Par ailleurs, les initiatives de développement social doivent aussi chercher à favoriser, sur le terrain, la mise en œuvre d'actions intersectorielles, elles-mêmes susceptibles de générer des solidarités utiles pour les milieux.

Soutenir les solidarités locales

Les démarches de développement social doivent soutenir les organisations issues d'initiatives des citoyennes et des citoyens, les organismes communautaires présents dans les communautés, de même que les initiatives visant le développement local sous toutes ses formes. On doit également viser à ce que les diverses formes de soutien aient un caractère récurrent.

Miser sur les forces présentes dans les milieux pour agir sur les problèmes vécus dans ces milieux

Les démarches de développement social doivent privilégier, lorsque cela est possible, les actions conçues localement avec la participation des citoyens et des organismes présents dans les milieux. Dans la mise en œuvre des actions, on doit s'assurer que les citoyens et les organisations locales puissent disposer d'une certaine forme de contrôle (ou de participation) sur les processus mis en place, et qu'ils puissent également participer aux mécanismes d'évaluation et de décision.

Veiller à respecter les équilibres présents dans les milieux, tant aux niveaux économique et démographique qu'au plan environnemental

On doit s'assurer que les communautés puissent se développer à partir des valeurs partagées par les citoyens. En ce sens, toute volonté de développement doit s'inscrire dans une perspective de développement durable.

En lien avec le développement économique, les actions de développement social doivent :

Le développement de la société québécoise repose sur plusieurs dimensions complémentaires et interdépendantes. Le développement social et le développement économique sont deux de ces dimensions importantes, des dimensions dont l'arrimage est fondamental pour le développement harmonieux de notre société. Autant les actions en développement social peuvent générer des retombées intéressantes au plan économique, autant les initiatives de développement économique, si elles prennent en compte les enjeux de développement social, peuvent entraîner des retombées bénéfiques pour la qualité de vie des citoyens.

Viser à ce que le développement économique prenne en compte les besoins et les droits des personnes

Le développement du Québec ne saurait se faire par le seul développement économique car un développement économique insensible face à ses impacts sociaux ne fait que générer ou perpétuer diverses formes d'exclusions ou, encore, fragiliser des personnes ou des groupes déjà vulnérables. En ce sens, le développement social implique que les politiques et règlementations afférentes aux droits des travailleurs et travailleuses soient respectées, qu'elles ne génèrent pas de pauvreté et qu'elles favorisent le développement des personnes.

Viser à ce que les acteurs du développement économique prennent en compte les impacts de leurs activités sur les travailleurs et travailleuses, sur les personnes et sur les communautés

On doit donc chercher à développer la « conscience sociale » des entreprises et des entrepreneurs, à promouvoir la notion de responsabilité sociale de l'entreprise (responsabilités à l'égard des travailleurs et travailleuses, de la population, de même qu'à l'égard des milieux de vie, du quartier, et de l'environnement).

Viser à ce que les perspectives de développement économique prennent en compte les dimensions culturelles québécoises, de même que les spécificités culturelles des différents milieux

Dans le contexte actuel de pandémie mondiale et de repli sur soi, il importe de préserver les éléments culturels qui façonnent l'identité québécoise. Il en est de même pour chacune des régions du Québec.

Viser à ce que la société québécoise favorise et soutienne les diverses formes de développement économique

Cela implique qu'on soutienne adéquatement le développement économique des communautés, de même que les initiatives d'économie sociale qui, généralement, comportent des préoccupations évidentes de développement social.

8 RECOMMANDATIONS EN REGARD AUX CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

La présente section formule les réponses et les pistes d'action que proposent le RQDS. Compte tenu que le développement social utilise une approche intersectorielle, il est important de mentionner que les recommandations suivantes s'inscrivent dans le cadre d'une vision globale de développement social et de développement des communautés incluant les mesures pour améliorer le filet social (individu), l'action communautaire (groupes d'entraide), l'enracinement dans la communauté et le développement social (action concertée). en plus de favoriser l'amélioration des conditions de vie des citoyens et des collectivités et le renforcement du potentiel des communautés du Québec.

Recommandation 1 : Le RQDS est d'avis que le Ministre des finances doit s'assurer que les personnes aient un revenu suffisant pour participer pleinement à la vie sociale, culturelle et économique, que l'accès aux programmes sociaux dédiés aux personnes en situation de pauvreté, de vulnérabilité ou ayant des besoins particuliers soit facilité et majoré et que des investissements majeurs soient injectés dans le logement social et communautaire. Tout en soutenant l'économie, ces investissements permettent aux personnes de développer leur potentiel et de contribuer à la vie collective.

8.1 LA LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

L'enjeu de la pauvreté, de l'exclusion et des inégalités sociales est complexe et multifactoriel et, par conséquent, exige d'être travaillé en intersectorialité. Cet enjeu transversal déborde du mandat ou de la responsabilité des seuls organismes communautaires. Tous les acteurs et toutes les communautés concernées de près ou de loin ont une responsabilité dans les causes, les effets et les solutions, et ils doivent travailler en continuité et en complémentarité les uns avec les autres. Le gouvernement doit y jouer le premier rôle.

Socialement, nous avons la responsabilité partagée d'agir sur les causes de la pauvreté telles que l'insuffisance de revenu, l'inaccessibilité des programmes et des services publics des groupes de population plus vulnérables, le manque de logement social et communautaire, etc. Collectivement, nous devons repenser nos communautés de façon plus inclusive, miser sur la prévention et la proximité de l'intervention et soutenir l'action communautaire et la participation citoyenne. Pour ce faire, une politique de développement social est un outil de choix pour clarifier la vision, les orientations et les pistes d'intervention à différentes échelles (nationale, régionale et municipale).

La pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales sont à l'origine des problématiques sociales bien documentées telles que l'insécurité alimentaire, l'analphabétisme, le décrochage scolaire, la santé mentale, l'itinérance, l'isolement social, le suicide, l'endettement, etc. Trop souvent, ces situations sont vécues par les groupes de personnes les plus vulnérables soit les femmes, les personnes immigrantes, autochtones, à faible revenu, peu scolarisées. Parmi les enjeux auxquels ces groupes plus vulnérables doivent faire face se trouve le logement. En effet, il leur est plus difficile se loger et sont trop souvent contraints d'habiter les quartiers défavorisés et/ou éloignés des services de proximité. Les démarches de développement sociales ont placé cet enjeu majeur au cœur de leurs actions. Ces tables de concertations travaillent avec de multiples réseaux et organisations afin d'allier leurs ressources humaines, matérielles

et financières pour contrer ce fléau encore trop présent parmi la population. Comme elles ne reçoivent pas de financement, leur montage financier ressemble davantage à du bricolage qu'il faut renouveler avec les divers bailleurs de fonds à tous les 2 ou 3 ans.

Recommandation 2 : Le RQDS est d'avis qu'il est nécessaire de soutenir la concertation intersectorielle en développement social aux plans local (quartier ou municipal), territorial (MRC) et régional (région administrative), lesquelles permettent plus facilement de mettre à contribution les différents leviers et les expertises de chacun en réponse aux besoins du milieu en matière de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'engagement citoyen.

8.2 LE MANQUE DE RESSOURCES HUMAINES

L'absence de financement récurrent et adéquat dont souffrent les démarches de développement social a un impact majeur sur leur capacité d'avoir les ressources humaines nécessaires à la mobilisation du territoire et de travailler sur des enjeux de façon concertée dans une vision globale et en amont des problèmes. L'instabilité et le roulement de personnel amènent constamment de nouveaux visages dans les espaces de concertation. Les démarches intersectorielles de développement social locales et régionales sont de beaux exemples de mobilisation, d'analyse et de veille sur les enjeux sociaux, de soutien au développement d'initiatives, de réduction des inégalités sociales et de cohésion entre les différentes actions menées par tous les acteurs du développement social. La concertation en développement social est active au Québec autant dans les régions que dans les communautés (localité, municipalité, MRC). Le leadership des démarches est souvent partagé entre les acteurs du secteur communautaire, de la santé et des services sociaux et municipal, etc. L'une des valeurs ajoutées du développement social est assurément la participation citoyenne et de la société civile veillant à trouver des réponses collectives, structurantes et innovantes aux problématiques sociales.

CES DÉMARCHES DEVRAIENT ÊTRE ENCOURAGÉES ET SOUTENUES.

Recommandation 3 : Le RQDS est d'avis qu'il est nécessaire de soutenir financièrement la coordination des concertations intersectorielles en développement social aux plans local (quartier ou municipal), territorial (MRC) et régional (région administrative), lesquelles permettent la mobilisation, l'analyse et la veille sur les enjeux sociaux, le soutien au développement d'initiatives et la cohésion entre les différentes actions menées par tous les acteurs du développement social.

RECONNAISSANCE ET PROMOTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL PAR LA RECHERCHE

Nous constatons de plus en plus que le développement social est méconnu en plus de ne pas être reconnu à sa juste valeur. Il s'agit pourtant d'un concept universel qui a sa place dans plusieurs politiques sur la planète. Il n'y a pas de consensus sur sa définition, sa portée et ses impacts. Le gouvernement peut jouer un rôle.

- Investir financièrement dans la recherche, par la mise en place d'une chaire de recherche appliquée sur l'impact social, les mesures de résultats qualitatifs, le transfert des connaissances et les pratiques évaluatives en développement social intégré.
- Rechercher et introduire, dans les programmes financiers et les redditions de compte, des mesures de résultats davantage qualitatifs que quantitatifs en tenant compte des processus de prise en charge individuels et collectifs.
- Financer adéquatement les concertations intersectorielles pour qu'elles puissent avoir plus de temps et de ressources pour valoriser et promouvoir leurs actions.
- Sensibiliser les élus et la fonction publique aux inégalités sociales en soutenant le développement social.
- Affirmer et valoriser auprès des instances politiques et publiques la contribution de l'action du développement social au développement d'une société plus humaine, juste, équitable, solidaire et durable.

Recommandation 4 : Le RQDS est d'avis que le gouvernement devrait optimiser le développement de la recherche, d'outils d'évaluation et de promotion en développement social. Ceci dans le but de se doter d'un cadre logique et commun qui favoriserait pour tous (intervenants, élus, bailleurs de fonds, etc.) une lecture comparative des résultats ou des retombées à la fois des processus et des actions. Ces outils faciliteraient la promotion valorisante du développement social intégré.

9 CONCLUSION

L'apport des démarches de développement social sur leur territoire est reconnu et essentiel. Elles ont développé, depuis plus de 20 ans, une expertise pour la mobilisation, la concertation et le faire ensemble avec les acteurs de tous les secteurs d'activités. Cette approche intersectorielle contribue à agir de façon multifactorielle sur des enjeux complexes.

Par exemple, la Table des partenaires en développement social de Lanaudière coordonne et anime la concertation d'un projet de système alimentaire durable qui mise sur l'achat local chez les producteurs de leur région. En même temps, elle accompagne des MRC dans le développement de politique en DS. Du côté de la Mauricie, le Consortium en développement social est mandataire et animateur des Alliances pour la solidarité. Du côté de la Montérégie Ouest, Concertation Horizon est à développer trois communautés de pratique dont une en réussite éducative. Du côté de la Gaspésie, Ressort-GÎM a réussi à arrimer les financements de différentes sources pour soutenir les plans des territoires. Voilà que quelques réalisations qui démontrent la diversité des enjeux sur lesquelles travaillent les concertations intersectorielles en développement social.

Pour terminer, nous soutenons qu'il est essentiel de développer une vision globale des enjeux sociaux, une cohérence des politiques publiques et une efficacité des divers programmes et des actions touchant au développement social, et ce dans le but de maximiser leur complémentarité, au niveau provincial et au niveau municipal et de favoriser la cohésion sociale. L'élaboration et l'adoption d'une politique nationale sur le développement social est l'avenue que nous recommandons.

Nous réitérons notre volonté de collaborer avec notre gouvernement pour travailler ensemble à un monde meilleur qu'il soit social et économique. Nous aspirons à faire partie des réflexions de votre équipe pour le plan de relance à venir et souhaitons que vous acceptiez notre collaboration pour un Québec innovant en matière de développement social. Vous en conviendrez, c'est une coresponsabilité collective.

Signé le 12 février 2021



Chantal Lalonde, présidente du RQDS

ANNEXE 1- LISTE DES MEMBRES DU RQDS

RÉGION 1 – BAS-ST-LAURENT

Anaïs Giroux -Bertrand, agente régionale d'accompagnement des communautés
Collectif régional de développement du Bas-St-Laurent

RÉGION 3 – CAPITALE-NATIONALE

Marie-Emmanuelle Côté, coordonnatrice
Réseau de développement des communautés de la Capitale-Nationale

RÉGION 4 – MAURICIE

Stéphanie Milot, conseillère en développement social
Consortium en développement social de la Mauricie

RÉGION 5 – ESTRIE

Emmanuèle Lapierre-Fortin, directrice générale
Observatoire estrien en développement des communautés, Estrie

RÉGION 6 - MONTRÉAL

Geneviève Dufour, coordonnatrice
Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal

RÉGION 7- OUTAOUAIS

Pamella Renaud, coordonnatrice
Concertation pour le développement social de l'Outaouais

RÉGION 9 - CÔTE-NORD

Hélène Martel, (),
Table Santé-Qualité de vie Côte-Nord

RÉGION 10 - NORD-DU-QUÉBEC

Dominique Simard, présidente
Jamésien de développement social, Nord-du-Québec

RÉGION 11 – GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Claudie Thibaudeau, coordonnatrice
Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

RÉGION 12 – CHAUDIÈRE-APPALACHES

Sarah Rodrigue, Directrice générale de la CDC Beauce-Etchemins
Table régionale de lutte contre la pauvreté de la Chaudière-Appalaches

RÉGION 13 – LAVAL

Catherine Gagné, régisseuse planification et expertise
Division du développement social, Ville de Laval

RÉGION 14 – LANAUDIÈRE

Chantal Lalonde, directrice générale
Table des partenaires du développement social de Lanaudière

RÉGION 15 – LAURENTIDES

Laure Voilquin, présidente
Conseil régional pour le développement social des Laurentides

RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE-OUEST

Fimba Tankoano, directeur général
Concertation Horizon, Montérégie-Ouest

RÉGION 16 – MONTÉRÉGIE-EST :

(Personne à déterminer), Agent de développement, Regroupement pour le développement social de la Vallée
Monique Roberge, coordonnatrice, Table de développement social Pierre-de-Saurel

RÉGION 17 – CENTRE-DU-QUÉBEC

Mélanie Bergeron, coordonnatrice
Comité régional en développement social du Centre-du-Québec